

**Conseil économique et social**

Distr. générale
20 septembre 2013
Français
Original: anglais

**Commission pour la prévention du crime
et la justice pénale****Reprise de la vingt-deuxième session**

Vienne, 12 et 13 décembre 2013

Ordre du jour provisoire et annotations**Additif****Annotations****2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.**

Dans sa décision 2011/259, intitulée “Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, le Conseil économique et social a décidé qu’à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions communes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d’examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l’objectif étant de donner à l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Le Conseil a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de sessions des Commissions se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d’examiner les points inscrits à son ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

Conformément à cette décision, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendra deux réunions conjointes avec la Commission des stupéfiants le premier jour de la reprise des sessions afin d’examiner le point 3 de l’ordre du jour, intitulé “Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique”. Les autres points seront examinés par la suite au cours d’une réunion distincte. Le projet d’organisation des travaux qui figure en annexe donne des précisions à ce sujet.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.15/2013/1/Add.1)



- 3. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**
- a) **Travaux du groupe de travail sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
- b) **Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

À la reprise de sa vingt-deuxième session, la Commission doit examiner et approuver le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2014-2015, y compris le budget des dépenses d'administration et d'appui au programme. Lors des réunions conjointes des deux Commissions tenues pendant la reprise de la session, la Commission sera saisie pour examen du rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2013/16-E/CN.15/2013/29).

Dans sa décision 2013/246, intitulée "Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", le Conseil économique et social a rappelé la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", et décidé de renouveler le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office jusqu'à la partie de session que la Commission devrait tenir au premier semestre de 2015, où elle procéderait à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisagerait la prorogation de son mandat.

Le mandat du groupe de travail figure dans la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Dans sa résolution 22/2, la Commission a prié le groupe de travail de continuer de traiter des questions liées à l'évaluation, d'examiner et d'appuyer l'élaboration d'une approche-programme intégrée à l'ONUDC et de poursuivre l'examen des progrès accomplis dans l'application des résolutions, et d'accorder l'attention voulue à la question du financement et de la gestion financière de l'Office.

La Commission sera saisie pour examen d'une note du Secrétariat sur les travaux menés par le groupe de travail (E/CN.7/2013/7/Add.2-E/CN.15/2013/7/Add.2).

Le point 3 de l'ordre du jour sera examiné lors des réunions conjointes avec la Commission des stupéfiants conformément à la décision 2011/259 du Conseil.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2013/16-E/CN.15/2013/29)

Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2013/7/Add.2-E/CN.15/2013/7/Add.2)

9. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session de la Commission

Au titre de ce point, la Commission voudra peut-être réfléchir aux thèmes subsidiaires qui pourraient être examinés pendant le débat thématique de sa vingt-troisième session, et prendre une décision à ce sujet. Dans sa décision 2010/243, le Conseil économique et social a décidé que le thème principal de la vingt-troisième session de la Commission serait "Coopération internationale en matière pénale", compte tenu du paragraphe 21 de la Déclaration de Salvador sur des stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux: les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation, adoptée par le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en 2010.

10. Questions diverses

L'attention du Secrétariat n'a été appelée sur aucune question au titre de ce point de l'ordre du jour et aucun document n'est actuellement prévu.

11. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-deuxième session

Au titre de ce point, la Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa vingt-deuxième session.

Ouverture de la vingt-troisième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et élection du Bureau

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

Dans sa résolution 2003/31, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2004, la Commission devrait, à la fin de sa session, élire son Bureau pour la session suivante et l'encourager à jouer un rôle actif dans la préparation tant des réunions ordinaires que des réunions intersessions informelles de la Commission, de façon à permettre à celle-ci de donner des orientations stratégiques continues et efficaces au programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Conformément à la résolution 2003/31 du Conseil économique et social et à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission est

invitée à ouvrir, à l'issue de la reprise de sa vingt-deuxième session, le 13 décembre 2013, sa vingt-troisième session à la seule fin d'élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour cette session.

Conformément à la pratique consistant à pourvoir les postes par roulement selon le principe de la répartition régionale, les membres du Bureau de la Commission qui seront élus pour la vingt-troisième session se répartiront comme suit entre les groupes régionaux:

<i>Président:</i>	États d'Europe orientale
<i>Premier Vice-Président:</i>	États d'Amérique latine et des Caraïbes
<i>Deuxième Vice-Président:</i>	États d'Europe occidentale et autres États
<i>Troisième Vice-Président:</i>	États d'Asie et du Pacifique
<i>Rapporteur:</i>	États d'Afrique

Également en application de la résolution 2003/31 du Conseil économique et social, les Présidents des cinq groupes régionaux, le Président du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que le représentant ou l'observateur de l'État assurant la présidence de l'Union européenne seront invités à participer aux réunions du Bureau et constitueront ainsi, avec les membres élus du Bureau, le bureau élargi.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

Le calendrier ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures le jeudi 12 décembre, et de 15 heures à 18 heures le vendredi 13 décembre 2013.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Jeudi 12 décembre	10 heures- 13 heures		Ouverture de la reprise de la vingt-deuxième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
		2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
		3	Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique (<i>suite</i>) (<i>réunion conjointe</i>)
	15 heures- 18 heures	3	Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique (<i>suite</i>) (<i>réunion conjointe</i>)
Vendredi 13 décembre	15 heures- 18 heures	9	Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session de la Commission (<i>suite</i>)
		10	Autres questions (<i>suite</i>)
		11	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-deuxième session